MINISTÈRE
DE LA CULTURE
*Liberté*
*Égalité*
*Fraternité*

# Localisation

Département : Creuse

Commune : Magnat-l'Étrange

Autres communes :

# R500

Appellation : Eglise de l'Assomption de la Très-Sainte-Vierge

# Monument(s)

Appellation : Eglise de l'Assomption de la Très-Sainte-Vierge

Protection : classement

Arrêté : classement le 01/06/1943

Étendue de la protection : Eglise : classement par arrêté du 1er juin 1943

Pour consulter le document officiel, merci de contacter la direction régionale des affaires culturelles.